

À l'attention des  
paroisses réformées évangéliques  
du canton de Berne

---

Thoune, le 22.05.2018

### Nouveau règlement pour le personnel pastoral de l'Église nationale réformée

Madame, Monsieur,

Le Synode qui se déroulera sous peu doit se prononcer sur un nouveau règlement pour le personnel pastoral. Cette « législation » est nécessaire, car les Églises nationales devront disposer de leur propre règlement au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Églises nationales au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'Association des paroisses a eu l'occasion de prendre position sur le projet de règlement, qu'il a examiné en détail dans le cadre du « groupe de réflexion ». Elle a constaté que le projet reprend pour l'essentiel les dispositions cantonales existantes. C'est pourquoi nous avons renoncé à lancer une procédure de consultation auprès des paroisses et avons décidé de soutenir le projet.

Seul regret : l'omission du partage de postes (job-sharing). Le règlement permet en effet aux paroisses d'annuler un partage de postes existant lors de la démission de l'une des personnes concernées et même de licencier l'autre.

C'est avec satisfaction toutefois que nous avons pris connaissance du fait que la commission non permanente du Synode a reconnu ce problème et qu'elle va le soumettre au débat.

En vous souhaitant encore de nombreuses belles journées printanières, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

**Association des paroisses  
du canton de Berne**



Hansruedi Spichiger  
Président



Richard Volz  
Secrétaire